

ANNEXES 2 : Serre photovoltaïque

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

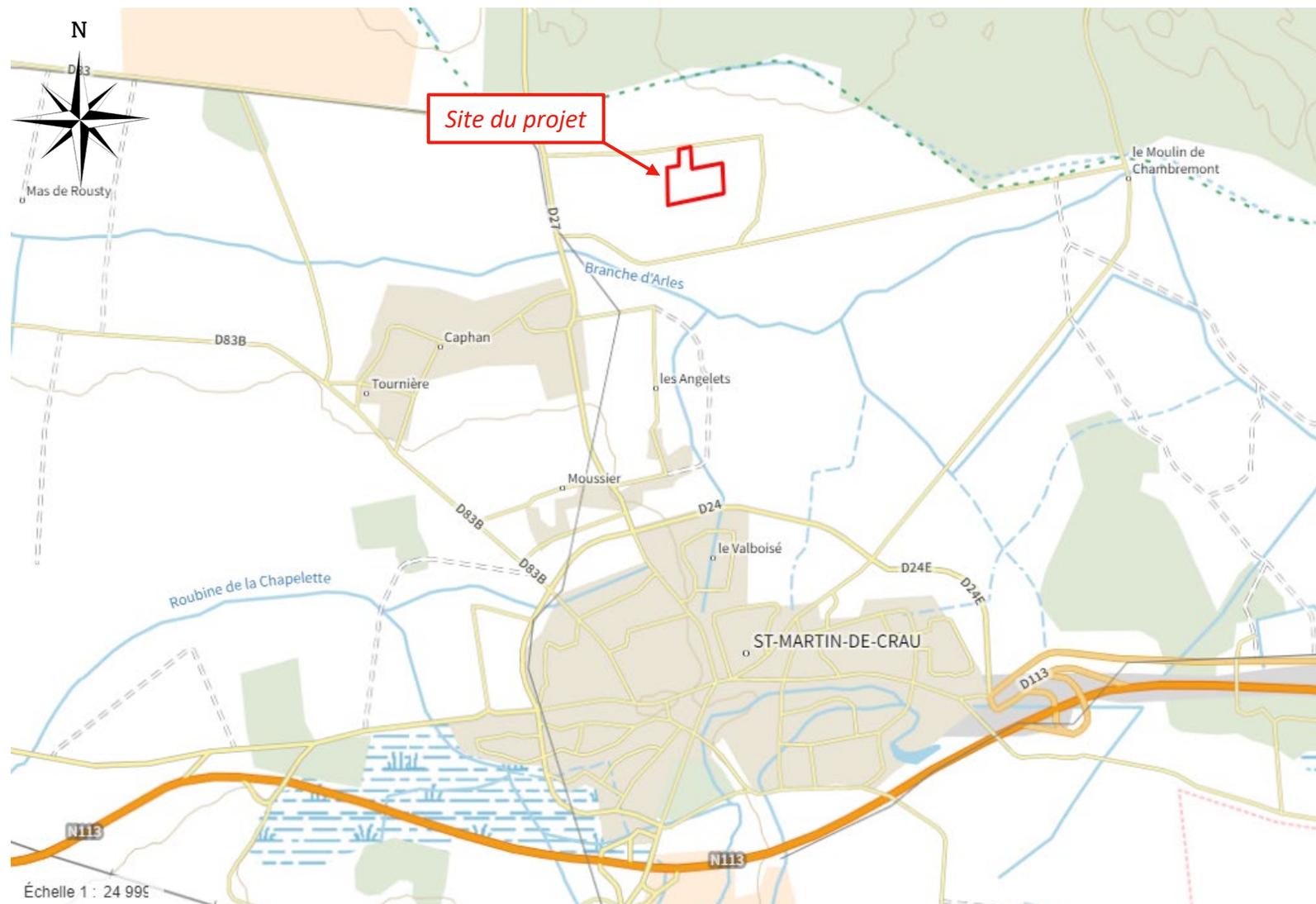


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Localisation du projet sur carte IGN au 1/50 000

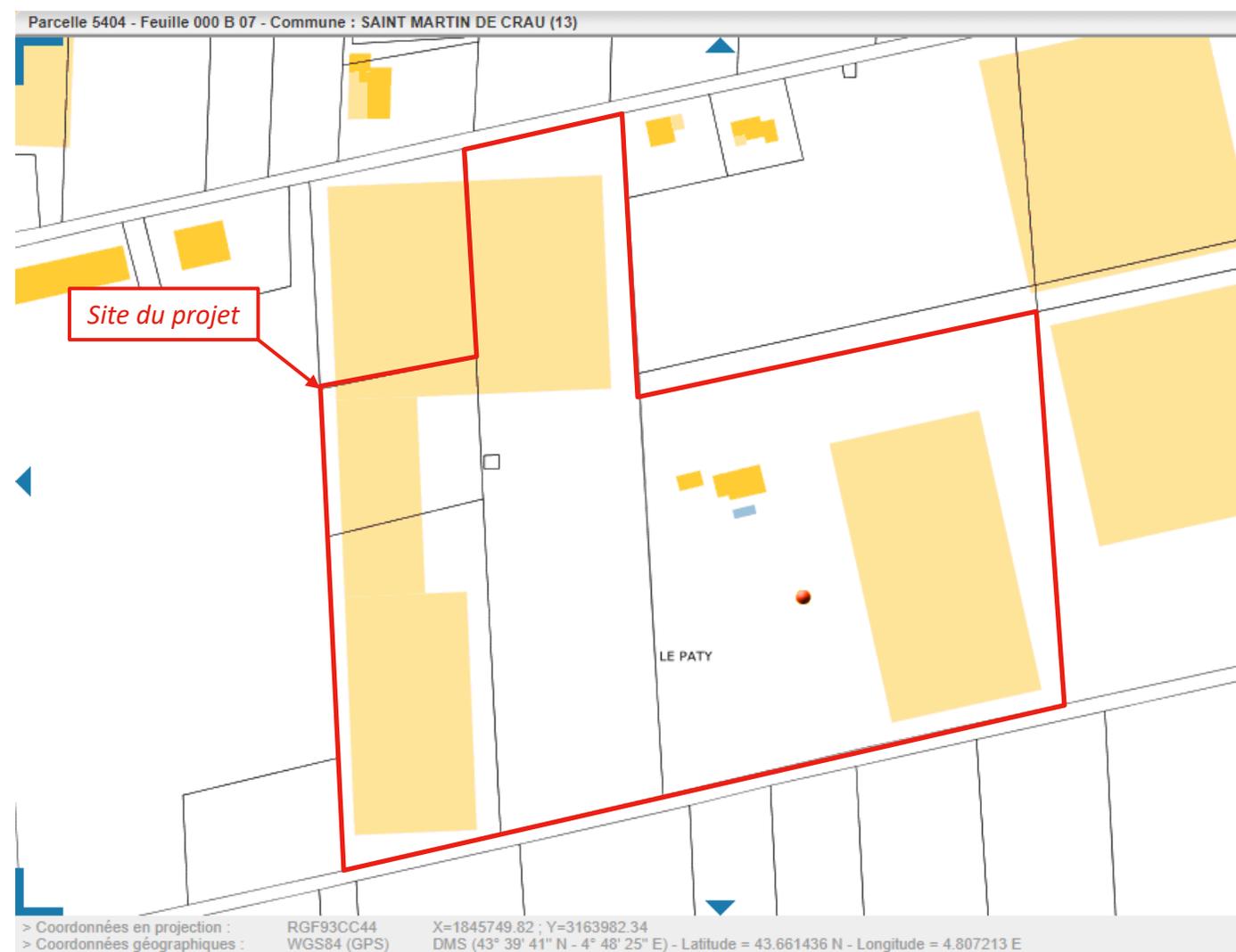
- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000

- Parcelles cadastrales concernées : Section B n°913 – 914 – 916 – 917 et 5404

Références cadastrales
B 913 – 914 – 916 – 917 et 5404
Surface foncière
60 424 m ²
Commune
13310 St MARTIN DE CRAU
Propriétaire
M. NANIA



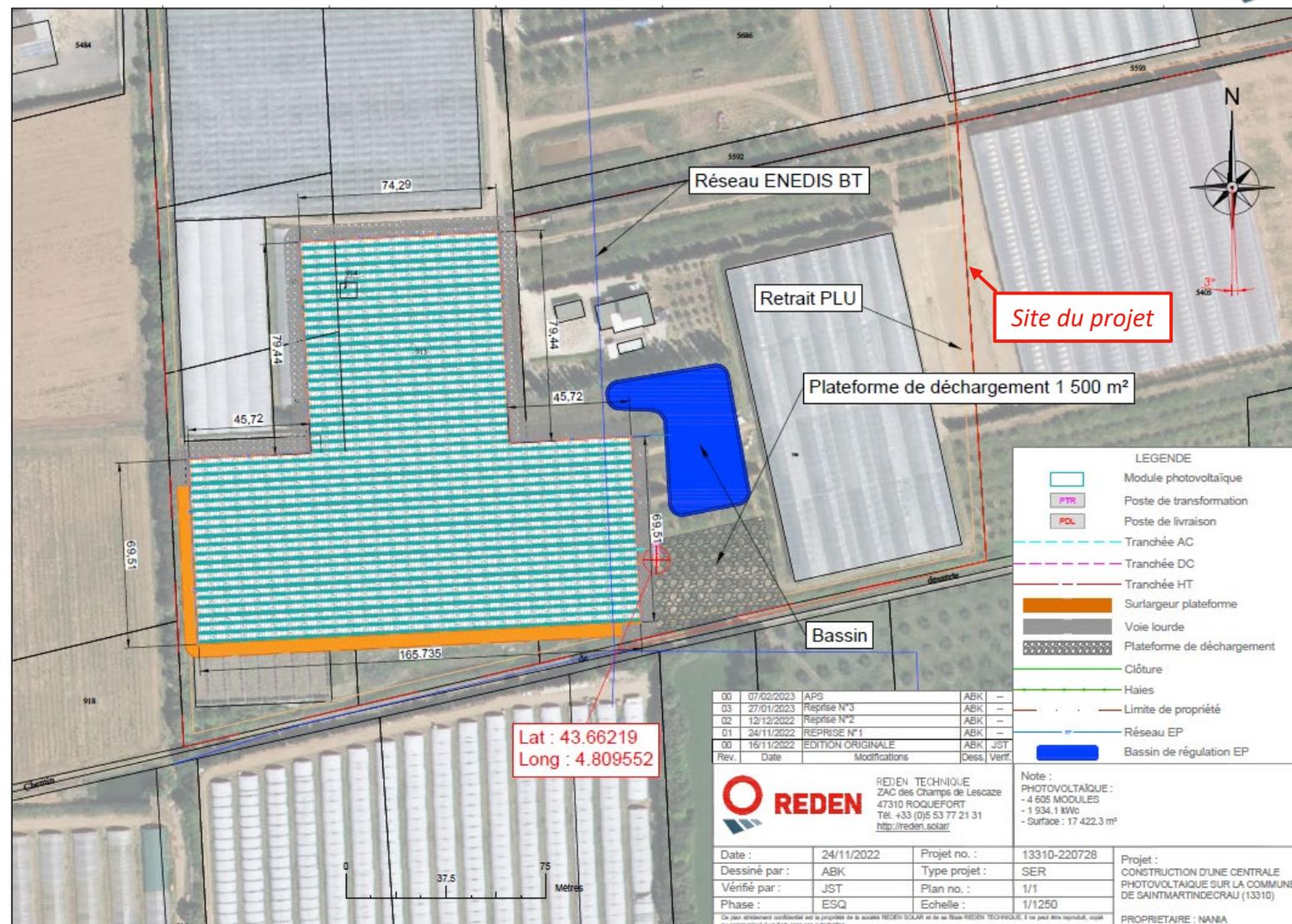
Zoom sur les parcelles concernées par le projet

- Parcelles cadastrales concernées : Section B n°913 – 914 – 916 – 917 et 5404

Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur la parcelle Section B n°913 – 914 – 916 – 917 et 5404

Serre de 17 422,3 m² et d'une puissance de 1,93 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production de maraîchage diversifié.



Emprise du projet sur les parcelles concernées

ANNEXES 3 : Serre photovoltaïque

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/4 000

- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

- Point de vue n° : Vue depuis le Sud-Ouest du projet



- Point de vue n°2 : Vue depuis le Sud du projet en limite de propriété



- Point de vue n°3 : Vue depuis l'Est du projet



- Point de vue n°4 : Vue depuis le chemin du Paty du projet



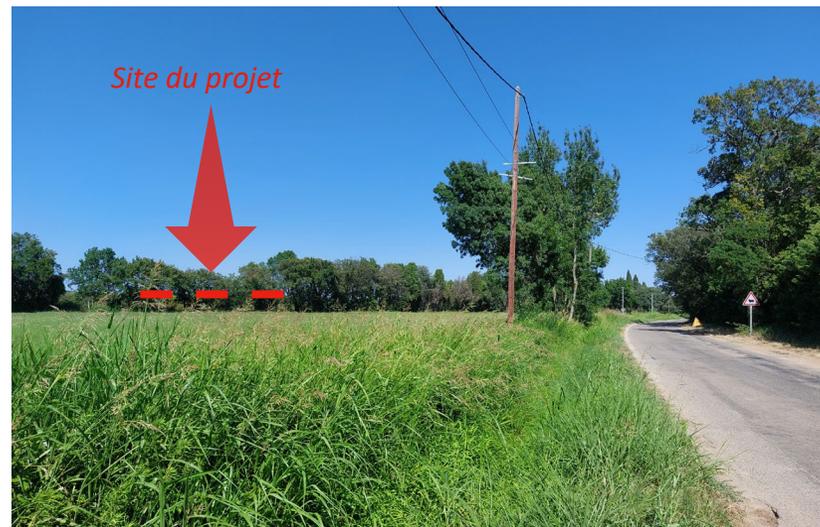
- Point de vue n°5 : Vue depuis Saint Martin de Crau au Sud du projet



- Point de vue n°6 : Vue depuis le Nord du projet au niveau du canal de la haute Crau



- Point de vue n°7 : Vue depuis la D 27 à l'Ouest du projet



- Point de vue n°8 : Vue depuis le chemin de Paty à l'Ouest du projet



- Point de vue n°9 : Vue depuis le Chemin de Chambremont à l'Est du projet



● Analyse paysagère :

1° - Contexte paysager :

Le paysage de steppe caillouteuse est ouvert, infini. Le pacage des moutons entretient une flore particulière à laquelle est associée une faune remarquable : les écosystèmes sont spécifiquement liés au pastoralisme. De cette vaste étendue ne se détachent que les constructions des bergeries et des puits. Les drailles ont imprimé au sol le témoignage d'une activité pastorale ancestrale.

Un vaste épandage de galets descend en pente douce depuis la Costière et le piémont des Alpilles jusqu'au Rhône et à la mer. Ces galets qui affleurent dans le coussoul sont l'image paysagère de la plaine de Crau.



2° - Perception visuelle :

Les parcelles du projet se situent au Nord-Est de Saint-Martin-de-Crau, au milieu d'un paysage composé en majorité de serres agricoles. Le canal de la haute Crau s'écoule au Nord du site, quand à l'extrémité Sud, elle est bordée par des serres tunnels. Les parcelles du projet se situent sur l'exploitation même du porteur de projet.

3° - Intégration paysagère :

Le projet de serre agricole photovoltaïque ne viendra pas dénaturer cet environnement pourvu de différentes serres tunnel. La serre prendra place au niveau d'anciens tunnels.



ANNEXES 4 : Serre photovoltaïque

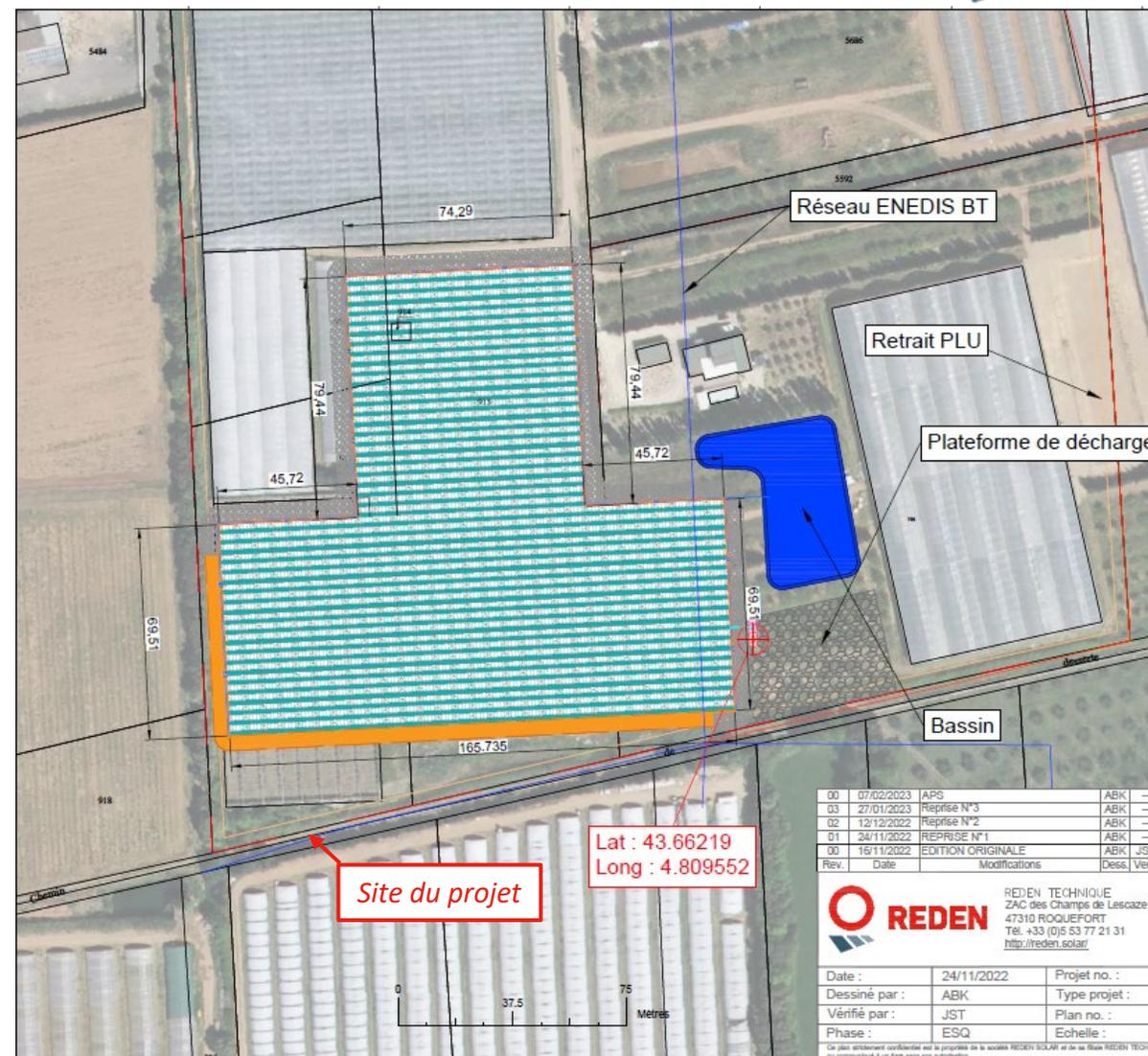
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



- Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000



Plan d'emprise du projet

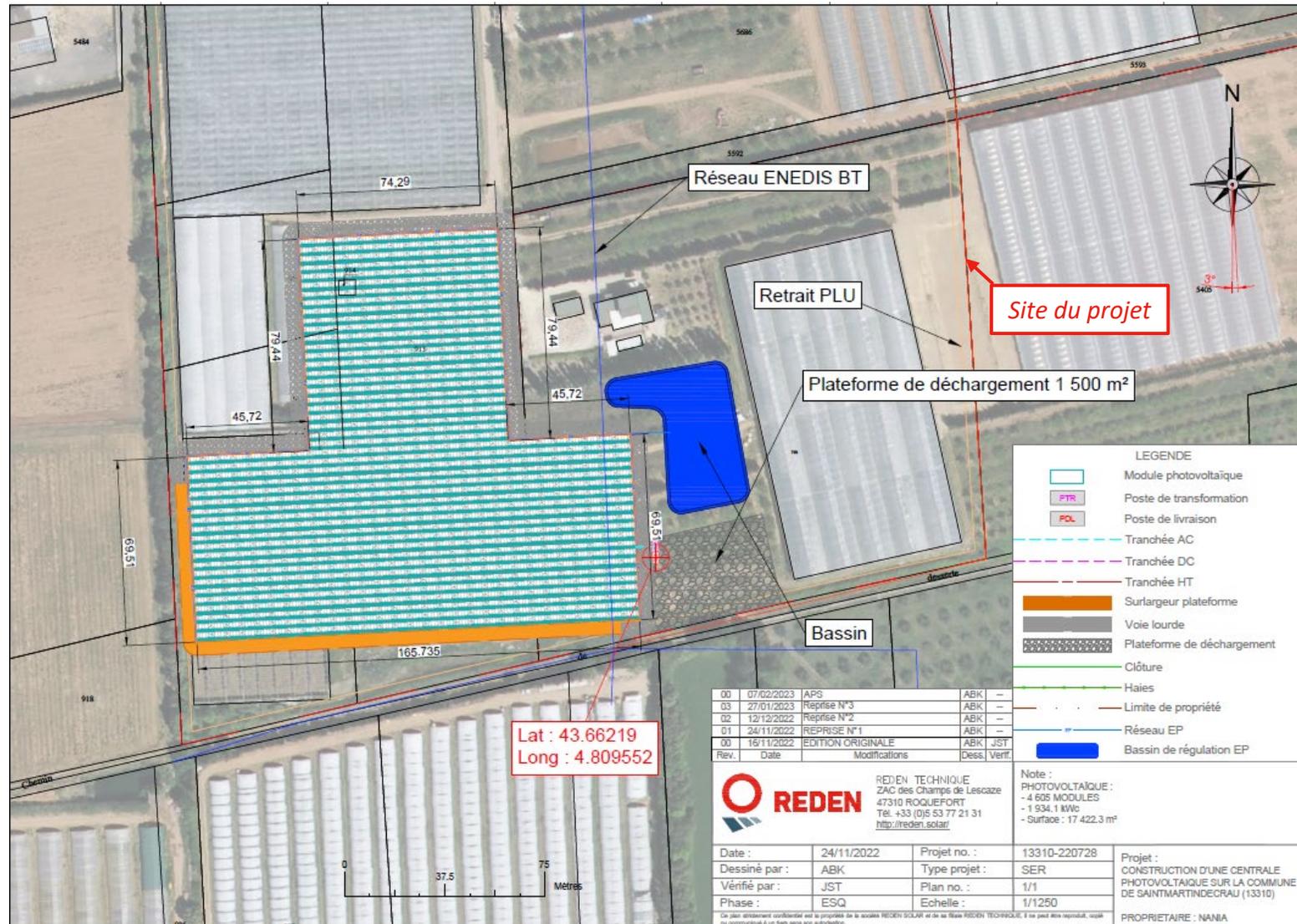
Rev.	Date	Modifications	ABK	JST
00	07/02/2023	APS	ABK	—
03	27/01/2023	Reprise N°3	ABK	—
02	12/12/2022	Reprise N°2	ABK	—
01	24/11/2022	REPRISE N°1	ABK	—
00	16/11/2022	EDITION ORIGINALE	ABK	JST

REDEN REDEN TECHNIQUE
ZAC des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
Tél. +33 (0)5 53 77 21 31
<http://reden.solar>

Date :	24/11/2022	Projet no. :	
Dessiné par :	ABK	Type projet :	
Vérfié par :	JST	Plan no. :	
Phase :	ESQ	Echelle :	

Ce plan est strictement confidentiel et est la propriété de la société REDEN SOLAIRE et de sa filiale REDEN TECHNIQUE. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la société REDEN SOLAIRE est formellement interdite.

- Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



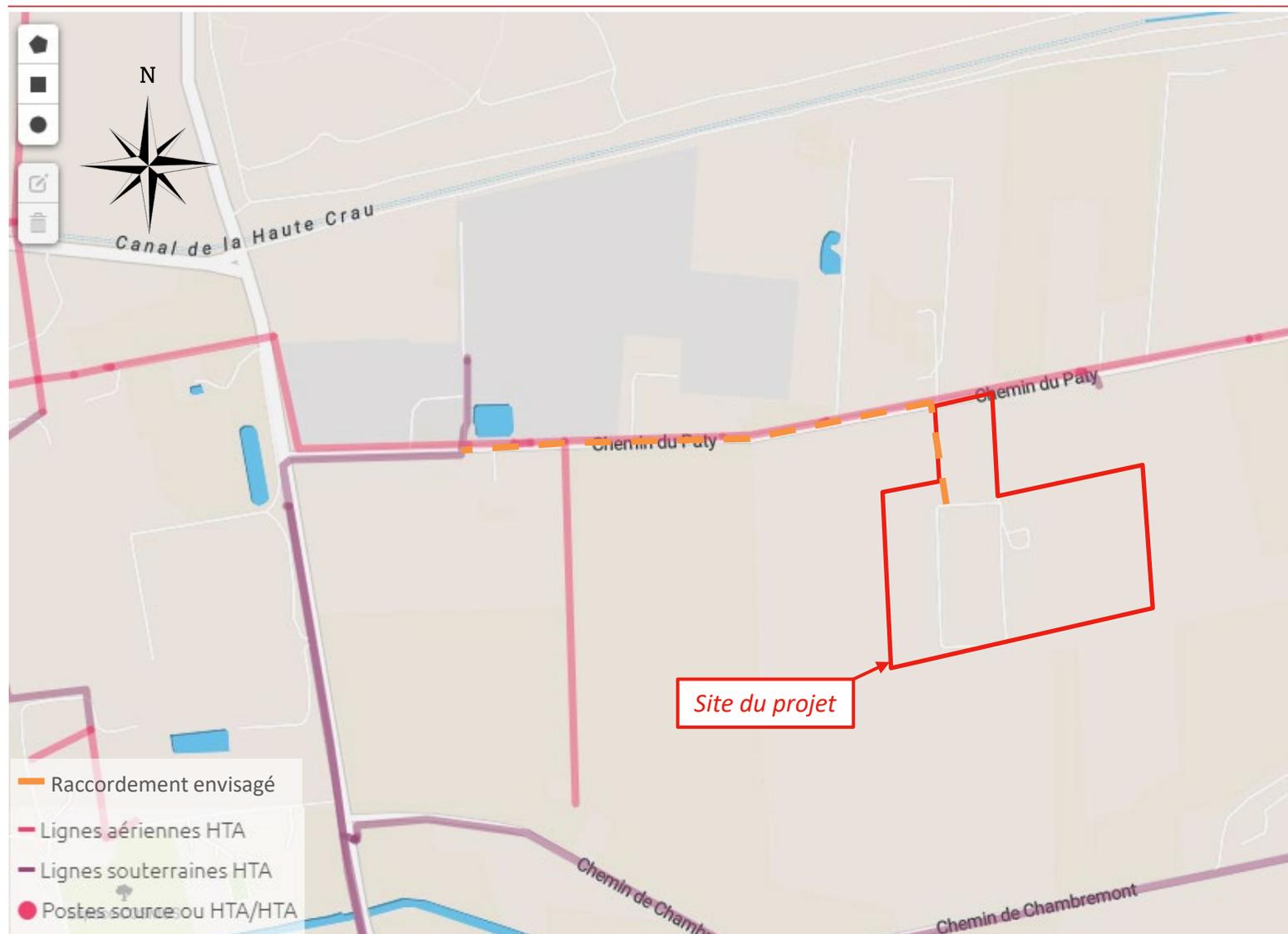
Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur la parcelle Section B n°913 – 914 – 916 – 917 et 5404

Serre de 17 422,3 m² et d'une puissance de 1,93 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production de maraîchage diversifié.

Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque

- Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Le tracé du raccordement sera réalisé sur les parcelles du projet, pour rejoindre le chemin du Paty et la ligne HTA Enedis la plus proche.

Tracé du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque

● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

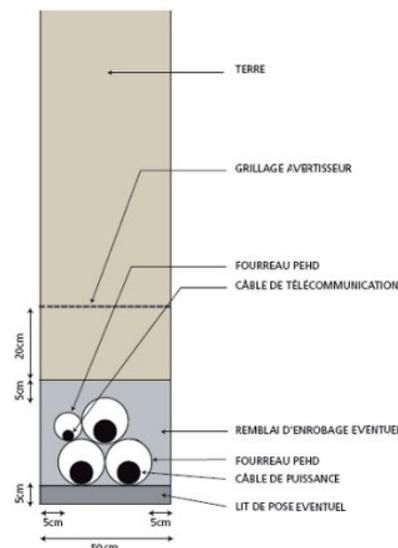
Conformément à la réglementation, le tracé et le chiffrage précis du raccordement au réseau électrique ne sont pas encore connus, en effet, celui-ci sera calculé par le gestionnaire du réseau par le biais d'une étude détaillée appelée Proposition Technique et Financière (PTF), qui ne peut être réalisée qu'après obtention du permis de construire, seul document officiel ouvrant la possibilité à une telle étude engageante de leur part.

Cependant, compte tenu de la puissance injectée limitée, le raccordement électrique sera vraisemblablement possible au point de connexion le plus proche, à savoir un raccordement sur armoire HTA ; évitant ainsi de devoir rejoindre en départ dédié le poste source le plus proche.

Dans tous les cas, le raccordement au réseau électrique public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage (Enedis) qui sera chargé d'obtenir tous les droits et autorisations de passage en souterrain le long des infrastructures existantes selon les modalités de l'article 3 du décret 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Les dimensions de la tranchée, et notamment la profondeur, seront calculées pour assurer la meilleure sécurité à l'égard de l'environnement en cas de défaut électrique, tout en s'affranchissant du problème de tassement du sol. Au niveau de l'emprise du poste, les lignes 20 kV seront généralement enterrées dans des tranchées de 0,5 m de large et d'environ 1m de profondeur à l'aide d'une trancheuse (ou autre engin adapté). Les câbles seront calés avec des remblais criblés, puis recouverts avec un grillage avertisseur avant d'être recouverts de remblais compactés (cf. schéma de principe ci-dessous).

Schéma de principe de pose des lignes souterraines et travaux par une trancheuse



L'emprise nécessaire pour la tranchée et la bande de chantier contiguë représente environ 5 m de large. Les câbles souterrains seront compris dans des tubes aciers posés au contact de la terre de la tranchée. Du fait de l'échauffement dû au passage du courant, les conducteurs électriques en souterrain nécessiteront un isolant spécifique synthétique (polyéthylène) dont l'épaisseur augmente avec la tension du courant transporté. Ces câbles présentent des variations au niveau de la composition de leurs écrans (aluminium), de leurs âmes (cuivre ou aluminium) et de leurs diamètres. Les câbles conducteurs sont accompagnés de deux autres types de câbles :

- Un câble de mise à la terre qui protège les personnes et les matériels contre les montées en potentiel (âme en cuivre) ;
- Un câble de télécommunication qui permet la télésurveillance et la téléconduite des équipements du réseau électrique (câble à fibre optique).

La tranchée sera ensuite rebouchée directement à l'aide des matériaux excavés.

● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

Evaluation des incidences et mesures environnementales liées au raccordement :

Le tracé du raccordement potentiel (mais non confirmé à ce jour par les gestionnaires de réseau) est présenté sur la Figure ci-dessus.

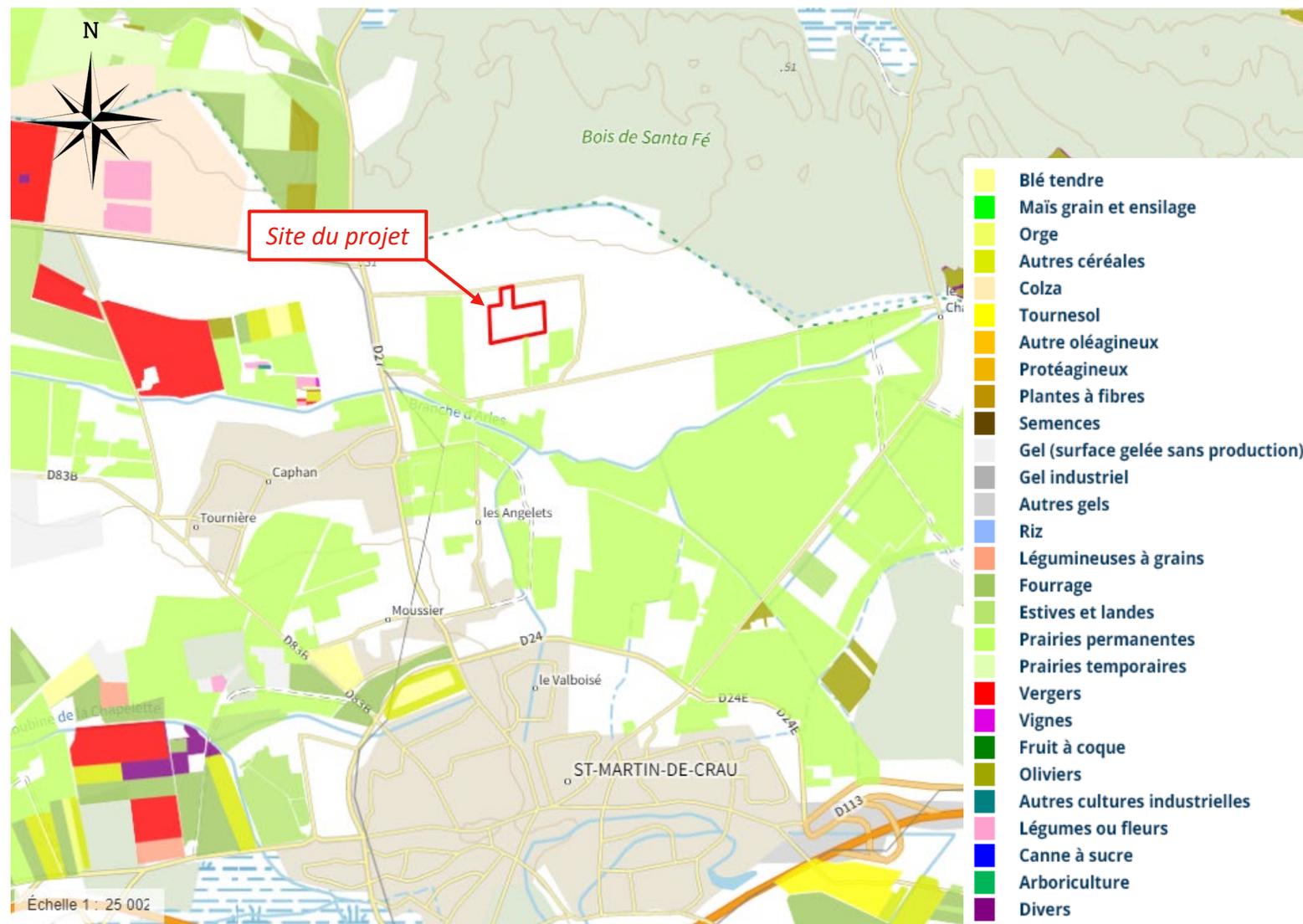
- D'un point de vue humain, le tracé potentiel du raccordement, sera réalisé sur la parcelle du projet, puis via le chemin du Paty pour rejoindre la ligne HTA la plus proche. L'enjeu sur le milieu humain sera donc faible, seul un léger dérangement le temps des travaux pourra être constaté sur la voie (sur environ 0,5 jour).
- D'un point de vue écologique, le tracé du raccordement sera fait le long d'un chemin sur une distance d'environ 720 m. Le projet se trouvant au sein d'un site Natura 2000, le tracé sera réalisé également dans l'emprise Natura 2000. L'enjeu sur le milieu naturel sera évalué au travers d'une étude d'incidence Natura 2000.
- D'un point de vue paysager, les câbles seront situés sous terre, il n'y aura donc aucun impact visuel vis-à-vis de patrimoine.

ANNEXES 5 : Serre photovoltaïque

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

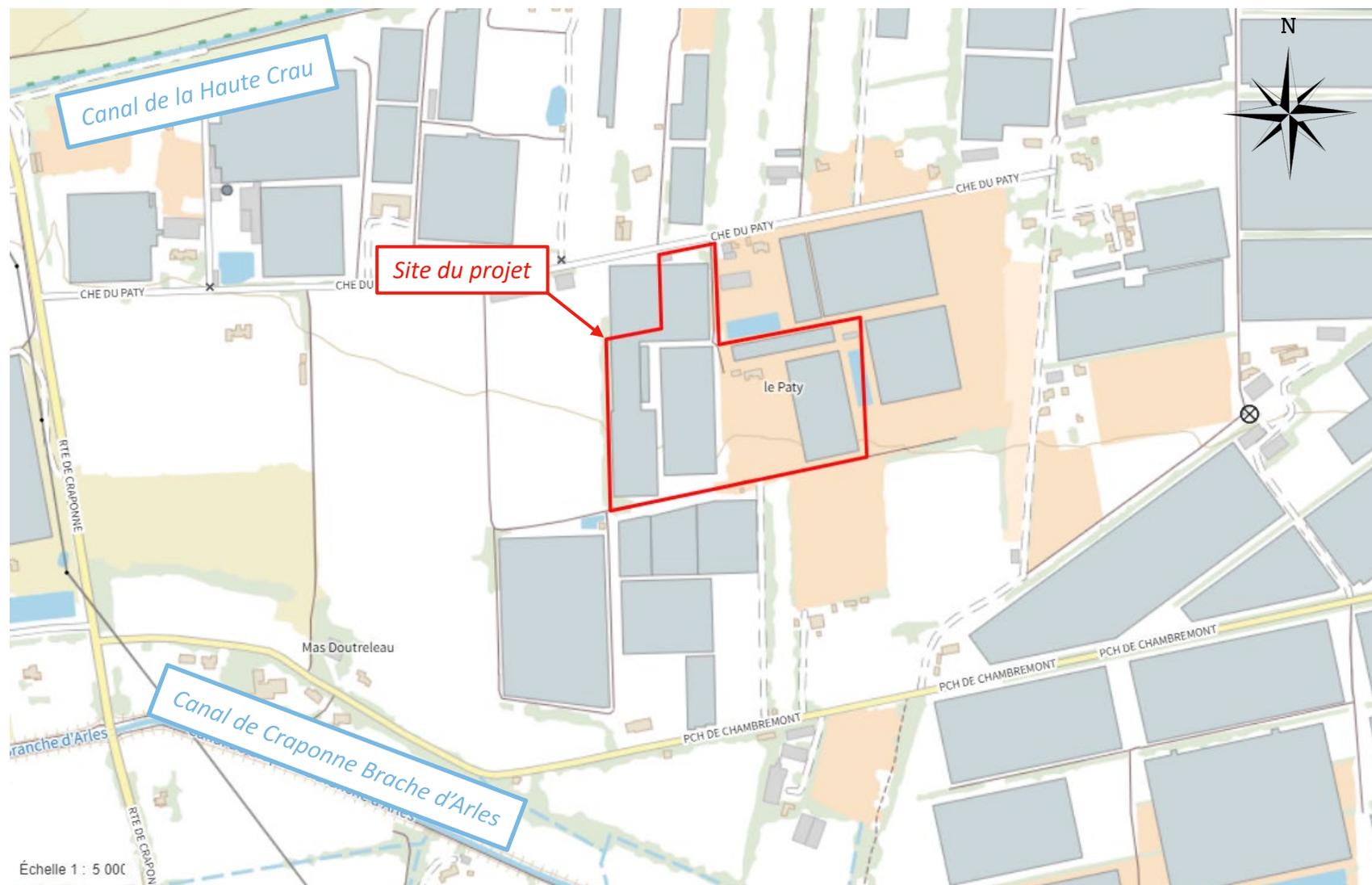


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Registre Parcellaire Graphique des abords du projet au 1/25 000

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



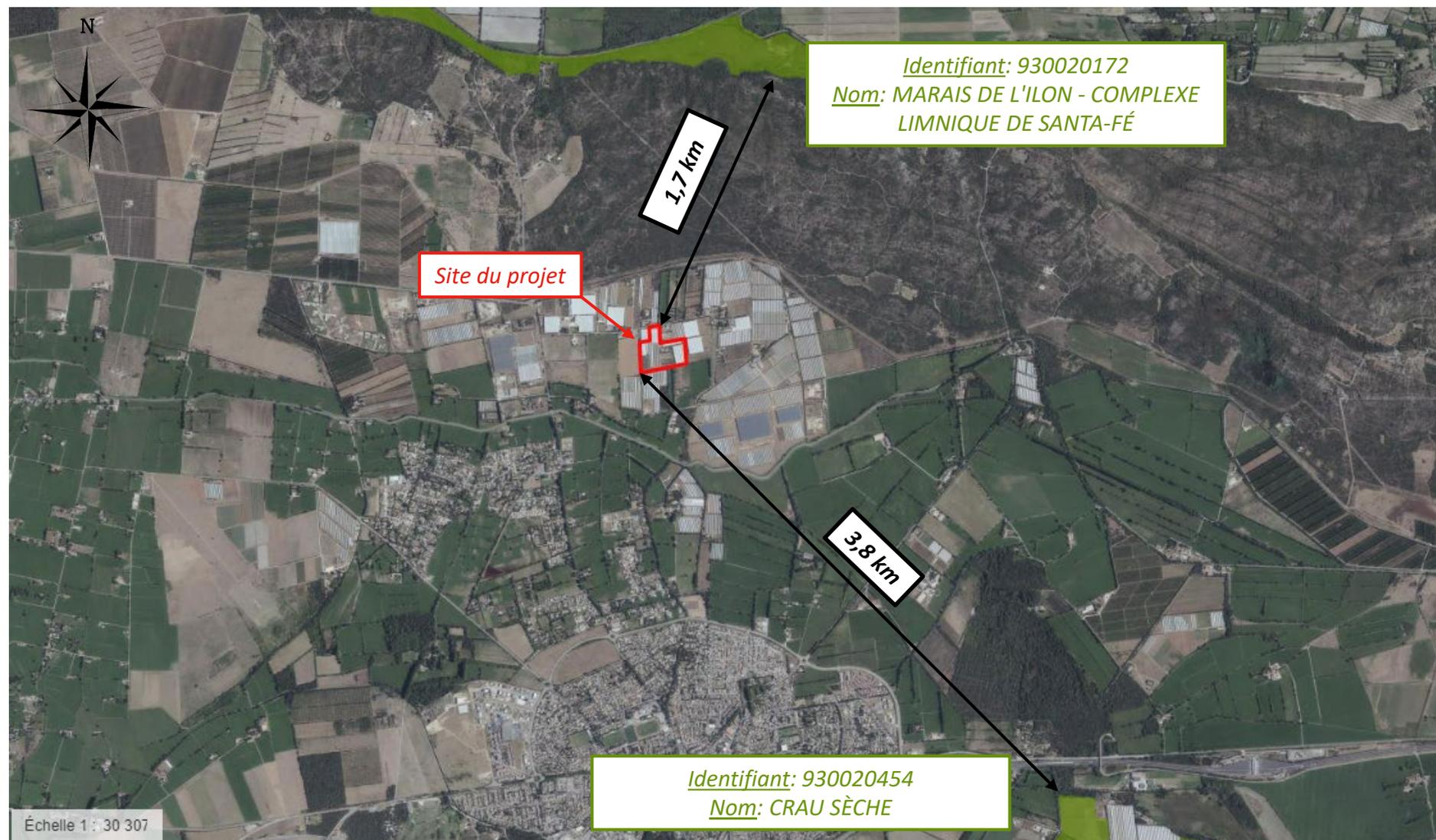
Photographie aérienne des abords du projet au 1/5 000

ANNEXES 6 : Serre photovoltaïque

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

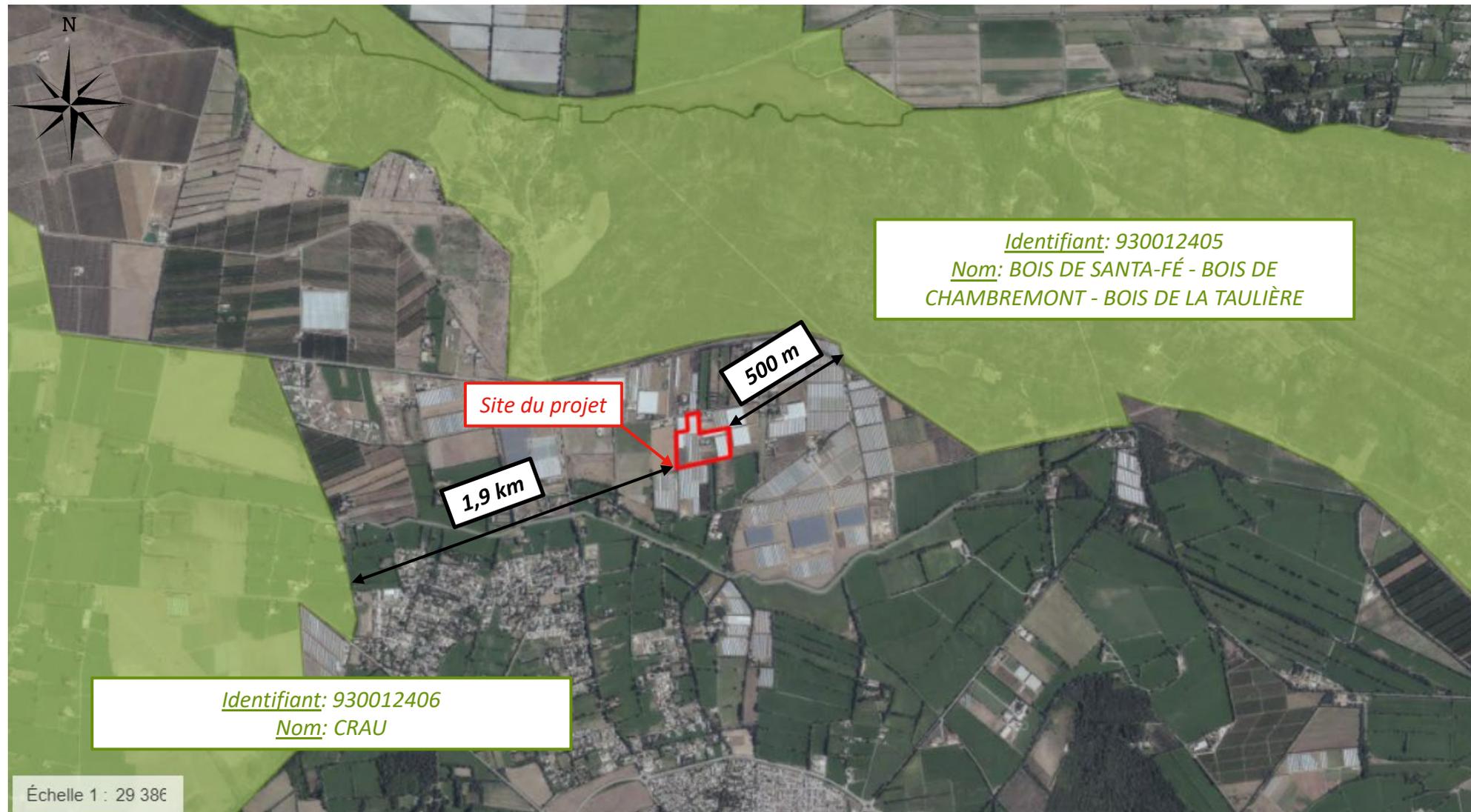


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



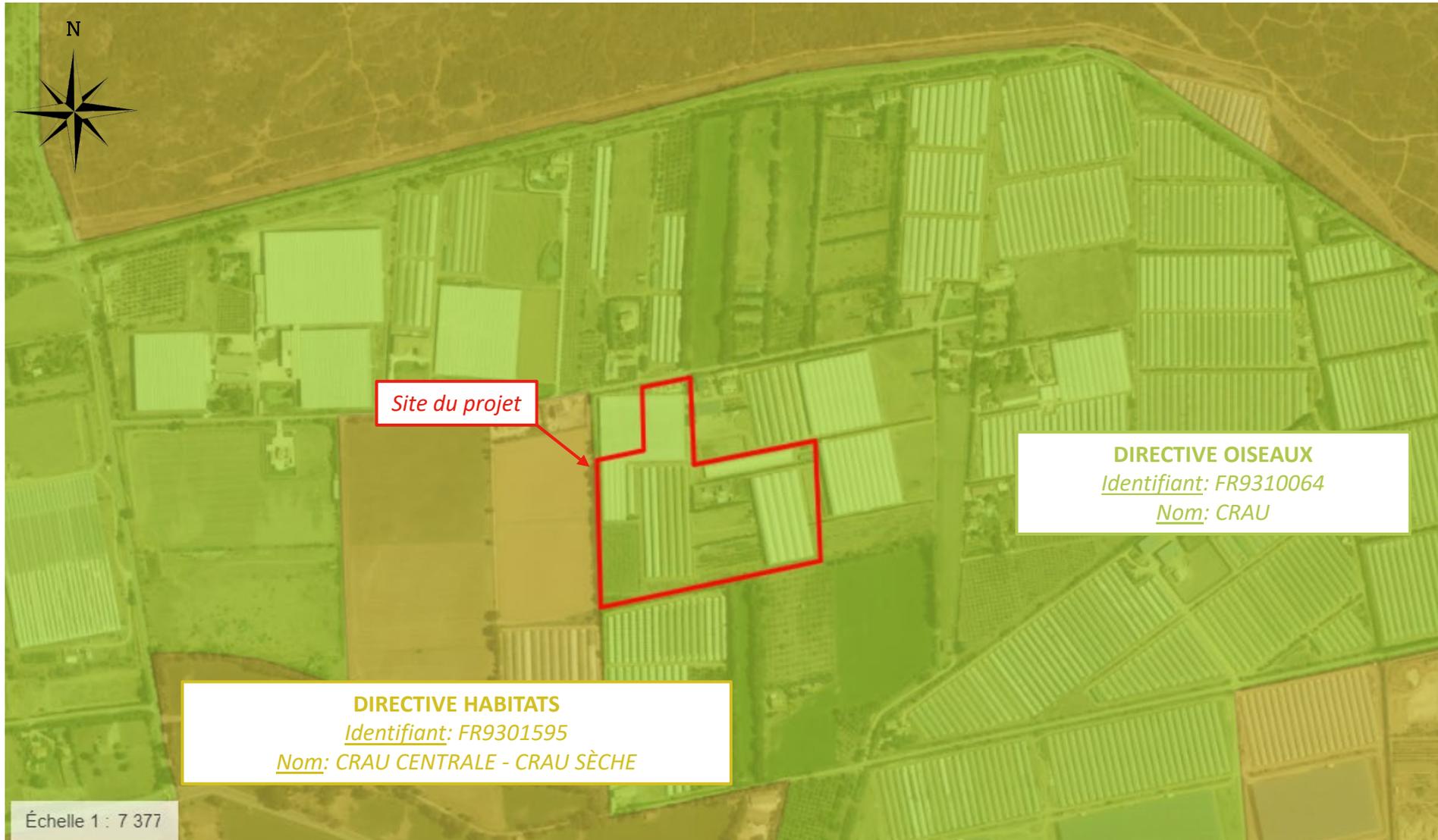
Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 1 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 2 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

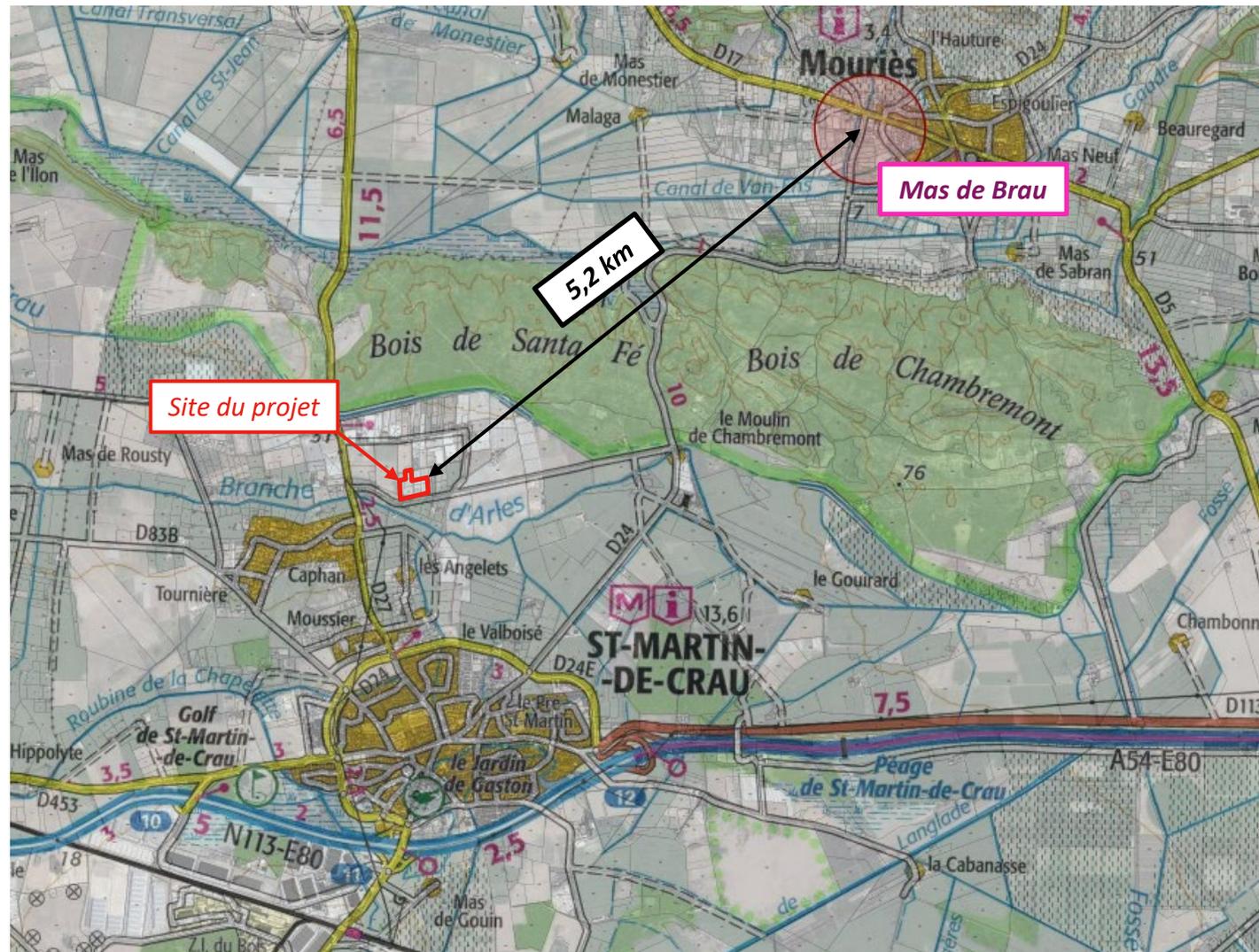


Localisation du Projet par rapport aux Sites Natura 2000 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit Le Paty 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU



ANNEXES 7 : Serre photovoltaïque

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

